



BULLETIN TRIMESTRIEL DU SNALC LYON

Septembre 2024

N°157

SNALC LYON

06 32 06 58 03

snalc-lyon@orange.fr

[http:// snalc-lyon.fr](http://snalc-lyon.fr)

L'école, c'est nous !

Chères et chers collègues,

Il y a quelques années j'entendais un professeur du Supérieur dire avec raison, l'Université c'est nous ! C'est-à-dire les maîtres qui, à partir des titres et diplômes, se cooptent pour avant tout enseigner. Bien sûr, depuis cet idéal médiéval, les choses se sont bien complexifiées mais nous pouvons sans rougir reprendre la formule à notre compte : l'Education nationale, c'est nous. Nous les acteurs de terrain, que nous soyons professeurs de tous les degrés et niveaux, que nous soyons personnels de direction, personnels administratifs ou de santé, AESH ou AED, qui, chaque jour, dans des conditions plus ou moins difficiles mais toujours complexes, prenons en charge les élèves avec leurs capacités, leurs espoirs mais aussi leurs faiblesses et leurs problèmes. La situation particulière et inédite de cette rentrée - à l'heure où ces lignes sont écrites- sans autre ministre que démissionnaire (mais a-t-elle été autre chose depuis son entrée en fonction) le met particulièrement en lumière. Sans nous, sans ces personnels du premier rang et de la première ligne, il n'y aurait simplement pas d'école. Pour autant, comme pour ces temps du covid où l'on nous promettait un monde d'après qui n'oublierait pas les services rendus par tous les « invisibles » qui ont permis au pays de ne pas s'effondrer, la reconnaissance se fait attendre. D'autres ont pu bénéficier sans grand mérite ni grande raison du « quoiqu'il en coûte » mais pour notre part c'est toujours une portion moins congrue qui nous est servie, pour reprendre cette image d'Ancien Régime. Pire, le contrat de confiance minimal qui nous lie encore à notre employeur a failli être rompu au printemps dernier lorsque le gouvernement a tenté de récupérer dans l'urgence les moyens alloués aux établissements pour le paiement des Heures supplémentaires effectives. Honneur aux chefs d'établissement qui, toutes affaires cessantes, ont mis en paiement accéléré ces dites heures (tous ne l'ont pas fait, hélas) et se sont mobilisés pour faire reculer un pouvoir incapable de comprendre le caractère non seulement malhonnête mais révoltant de cette tentative. Quel autre « patron » que l'Etat pourrait se permettre d'envisager de ne pas rémunérer le travail accompli par ses agents, sans conséquences ? Il est vrai que ce dernier est familier de la dispense des obligations qu'il impose aux autres, ne serait-ce que dans le domaine de la santé et de la médecine préventive. Comment être surpris ensuite que les concours n'attirent plus, que les demandes de rupture conventionnelle et les démissions se multiplient, que des collègues soient écoeurés et découragés ?

| | |
|--------------------|------|
| Editorial | p.1 |
| Grand Oral | p.3 |
| Agrégés stagiaires | p. 3 |
| Congrès | p.4 |

Ceux-là ne sont pourtant pas la majorité. Chaque jour, et alors que l'Institution est sans tête et sans véritable cap, de très nombreux personnels sont à leur poste et tentent de faire de leur mieux auprès des élèves et pour leur réussite. C'est pour eux, pour nous, que le SNALC se bat ! Sans doute notre sort serait-il différent si d'autres n'avaient été « majoritaires », surtout dans les années 70 et 80, où des orientations décisives ont été prises. Nous n'avons pas à rougir, loin de là, de nos engagements et de nos batailles ; d'autres si, qui constatent aujourd'hui les dégâts qu'ils ont contribué à créer, du collège unique au PPCR.

Nous serons donc là, face au nouveau gouvernement et au nouveau ministre, quel qu'il soit, pour rappeler que rien ne peut se faire sans nous, que notre bonne volonté et notre dévouement ont des limites et que, toutes catégories et statuts confondus, nous sommes l'Ecole.

Bon courage à tous.

Didier Gallant,
Vice-président académique



Direction des Examens et Concours et Grand oral : peut mieux faire

La tâche de la DEC n'est certes pas facile tant la « machine » que constituent les examens et concours est complexe. C'est aussi le cas au sein des établissements, où les proviseurs et principaux adjoints doivent chaque année gérer des cas spécifiques, plus nombreux notamment en matière de PAI, PAP et autres aménagements, dont certains posent d'ailleurs de sérieux problèmes d'équité et de fraude, spécialement avec le développement de l'Intelligence Artificielle. Mais, pour revenir à la première citée, certains dysfonctionnements deviennent franchement gênants. Parmi la foule d'exemples que les collègues pourraient sans doute fournir, s'ils étaient sollicités, on peut au moins retenir ce qui s'est produit à plusieurs reprises dans la constitution des jurys d'examineurs du Grand oral pour la spécialité HGGSP. Comment admettre et justifier que les deux examinateurs soient issus de la même discipline, l'histoire-géographie, faussant ainsi, et particulièrement dans les modalités de cette session, l'équilibre que l'on doit trouver entre un spécialiste et un « naïf » ? Pas surprenant que les notes dans cette spécialité soient particulièrement décevantes pour des candidats pourtant travailleurs et préparés. Et visiblement, certains inspecteurs ou inspectrices ne font pas preuve de beaucoup plus d'aménité à l'égard de la DEC lorsqu'on se retrouve à discuter avec eux ou elles.

Il y a quelques années déjà, un Secrétaire général particulièrement efficace et déterminé avait passé au moins deux jours complets rue Hénon pour tenter de comprendre ce qui clochait et y remédier, parce que l'organisation de la correction du DNB s'était avérée calamiteuse. Il n'est peut-être pas nécessaire d'en arriver là, mais il est important de résoudre le problème, ne serait-ce que pour rétablir l'équité entre les candidats. C'est un principe de base de la république. Il est vrai que la république est bien mal en point...

Didier Gallant,
Vice-président académique

Capa de refus de titularisation des agrégés stagiaires du 3 juillet 2024

Présidée par le Secrétaire Général de l'académie, en l'absence du recteur, la CAPA avait pour objet l'examen de deux refus de titularisation d'agrégés stagiaires, ce qui constitue heureusement un chiffre assez bas si on le compare aux périodes antérieures mais qui est aussi lié au déclin affirmé de la présence dans le secondaire de normaliens, spécialement dans les disciplines scientifiques. Tous les agrégés stagiaires affectés dans l'enseignement supérieur ont par ailleurs été titularisés. Les deux situations examinées par la CAPA concernaient d'ailleurs des stagiaires en situation (ex titulaires d'un autre corps) dont le stage, pour des raisons différentes mais manifestes, n'a pas été concluant. Après un examen approfondi, et la demande qu'au moins pour l'un des cas, le stage soit fait dans un autre établissement et dans un autre niveau (alternance collège/lycée), la CAPA a été appelée à se prononcer, à la demande du Secrétaire Général qui a dû rappeler à une représentante syndicale que le vote n'avait qu'une valeur consultative. Dans les deux cas, une proposition de renouvellement de stage a été adoptée. A noter que seuls les agrégés stagiaires font l'objet d'un examen en CAPA. Les stagiaires des autres corps et les stagiaires recrutés au titre du BOE (loi handicap) à la fois pour l'enseignement public et pour l'enseignement privé sous contrat font l'objet, dans le cas où le stage ne se conclurait pas directement par une titularisation, d'un examen de qualification professionnelle (EQP) où seuls des membres de l'administration siègent.

Lorsque le stage n'a pas pu être effectué dans sa totalité (congé maladie notamment), les stagiaires sont placés en prolongation de stage jusqu'à concurrence d'une année complète avant d'être titularisés.

Didier Gallant,
Vice-président académique

Calendrier prévisionnel des congrès et réunions du SNALC

En ce début d'année scolaire, quelques dates sont à retenir.

- Le vendredi 11 octobre de 9 heures à 16 heures se tiendra un Bureau académique spécial S1 (représentant du SNALC en établissement) à l'Hôtel Campanile de Lyon Part-Dieu. Ce bureau académique sera présidé par Jean-Pierre Gavrilovic, président académique de Strasbourg et secrétaire national à la communication et au développement. Inscription et renseignement auprès de Laurent Freynet, responsable académique S1 (06 23 26 42 95 / laurent.freynet@laposte.net).
- Des congrès départementaux pour les collègues AESH sont planifiés. Ils se tiendront respectivement le 13 novembre à Roanne (Grand Hôtel), le 14 novembre à Lyon (Hôtel Campanile Part-Dieu) et le 15 novembre à Belley. Ces congrès seront animés par Danielle Arnaud, secrétaire nationale du secteur contractuel, Sylvie Morante Cazaux, membre du secteur national AESH, et Sandrine Brunie, Membre du secteur national et formatrice EAFC dans l'académie de Montpellier. Modalités d'inscription à venir.
- Cette année se tiendra également un congrès national à Beaune (académie de Dijon) du 12 au 16 mai.
- D'autres congrès académique sont en cours d'élaboration, l'un axé sur les pratiques du Numérique et un second sur les questions juridiques. Nous vous tiendrons au courant via notre lettre hebdomadaire d'information.



Contacts et sites

L'adresse académique pour nous joindre est **exclusivement** la suivante : lyon@snalc.fr

Notre site internet : <https://snalc-lyon.fr>

Vous pouvez également nous suivre sur Facebook avec 3 sites:

- La page Facebook du snalc Lyon pour le second degré.
- La page Facebook du snalc Lyon pour le premier degré.
- La page Facebook du snalc Lyon dédiée aux AESH. Il s'agit ici d'un groupe privé. Nous invitons tou(te)s nos adhérent(e)s AESH à le rejoindre.

Merci aux adhérents qui ne reçoivent pas notre lettre électronique d'information de nous contacter.

